1ER FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-01 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DES ÎLES MARSHALL

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à une transformation du système en République des Îles Marshall, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/01 DOC 01.
2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la République des Îles Marshall, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite la République des Îles Marshall à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 2 500 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 31 août 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1 Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	Allocation indicative au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (non recommandée à ce stade par le Secrétariat)	1 250 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** ○ Données et éléments probants ○ Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation	
d.	**Domaine d'intervention des financements du GPE :** 1) enseignants compétents et motivés, 2) environnement d'apprentissage adapté et 3) compétences de base	

* Résumée sur la base du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.